

Gouvernement du Québec

Décret 1127-2014, 17 décembre 2014

CONCERNANT la nomination de madame Nathalie Camden comme secrétaire adjointe au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Nathalie Camden, sous-ministre associée aux Forêts, à la Faune et aux Parcs, administratrice d'État II, soit nommée secrétaire adjointe au ministère du Conseil exécutif, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 5 janvier 2015;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à madame Nathalie Camden comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62554

Gouvernement du Québec

Décret 1128-2014, 17 décembre 2014

CONCERNANT la nomination de madame Julie Grignon comme sous-ministre associée par intérim aux Forêts, à la Faune et aux Parcs

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Julie Grignon, directrice générale de l'électricité, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, cadre classe 2, soit nommée sous-ministre associée par intérim aux Forêts, à la Faune et aux Parcs, à compter du 5 janvier 2015;

QU'à ce titre, madame Julie Grignon reçoive une rémunération additionnelle correspondant à 10% de son traitement;

QUE durant cet intérim, madame Julie Grignon soit remboursée, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 200 \$ conformément aux

Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007;

QUE durant cet intérim, madame Julie Grignon soit remboursée des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62555

Gouvernement du Québec

Décret 1129-2014, 17 décembre 2014

CONCERNANT la nomination de monsieur Claude Trudelle comme délégué général du Québec à Munich, en Allemagne

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) prévoit que le gouvernement peut nommer un délégué général, par commission sous le grand sceau, dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de la compétence constitutionnelle du Québec et qu'il fixe son traitement;

ATTENDU QUE le poste de délégué général du Québec à Munich, en Allemagne est vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Claude Trudelle, chargé d'affaires par intérim, Délégation générale du Québec à Munich, cadre classe 4, soit nommé, par commission sous le grand sceau, délégué général du Québec à Munich, en Allemagne, pour représenter le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de sa compétence constitutionnelle en Allemagne, en Autriche et en Suisse, à compter du 18 décembre 2014, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS